

## **PSB INDUSTRIES**

Société anonyme au capital de 7 350 000 Euros  
Siège social : Les Pléiades n° 21 - Park Nord - La Bouvarde  
74370 Metz Tessa  
325 520 013 RCS Annecy  
(55 B 1)

---

### **Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce**

**Assemblée Générale Mixte Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du  
30 mai 2007**

Chers Actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre Société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2006 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2007.

#### **1 – Bilan du programme précédent**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006 de PSB Industries avait autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 24 novembre 2007, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 25 mai 2006 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 31 mars 2007**

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31 mars 2007	<b>1,0%</b>
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	<b>0</b>
Nombre d'actions en portefeuille au 31 mars 2007	<b>36 610</b>
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2007	<b>1 381 717 €</b>
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 31 mars 2007 de 40,60 €	<b>1 486 366 €</b>

	Flux bruts cumulés <sup>(1)</sup>		Positions ouvertes au jour de la publication du <i>descriptif du programme</i>			
	achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			options d'achat achetées	achats à terme	options d'achat vendues	ventes à terme
Nombre de titres	33 862	35 252	NA	NA	NA	NA
Echéance maximale moyenne	NA	NA				
Cours moyen de la transaction	37,71	38,05				
Prix d'exercice moyen	NA	NA				
Montants (euros)	1 277 021	1 341 174				

<sup>(1)</sup> La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (25 mai 2006) et se termine le 31 mars 2007.

Au 31 mars 2007, PSB Industries détient 36 610 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Oddo Midcap) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## **2 – Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 30 mai 2007**

### ***Objectif du programme de rachat***

La société PSB Industries entend utiliser le programme de rachat d'actions avec pour objectif par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

### ***Part maximale du capital – Nombre maximal des titres – Montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir***

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 55 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 30 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 20 212 500 €

### ***Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir***

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Code ISIN FR0000060329.

### ***Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir***

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### ***Durée du programme***

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 30 novembre 2008 inclus.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société ([www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).